

Direction des écoles

Direction de la sécurité publique et des
affaires sportives

Skate Park de Sévelin 36

Soutien à l'Association "La Fièvre du roller"

Réponse à la motion de M. Michel Cornut

Rapport-préavis N° 141

Lausanne, le 30 mars 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de soutenir l'Association "La Fièvre du roller" (ci-après "La Fièvre") pour l'exploitation du Skate Park de Sévelin 36. Elle sollicite l'octroi d'un double crédit spécial :

- a) fr. 150'000.- destinés aux travaux de réfection indispensables ;
- b) fr. 220'000.- à titre de subvention 2000 à "La Fièvre" pour garantir l'exploitation de la halle.

Ce rapport-préavis permet à la Municipalité de confirmer son appui à l'association "La Fièvre" dans son engagement à la formation et à la prévention pour les sports de "roues" à Lausanne. Elle répond également à la motion de M. Michel Cornut et consorts renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre 1999.

2. Rappel historique

Créée en 1991, l'Association "La Fièvre du roller" a pour objectifs de regrouper les adeptes du roller, de médiatiser les sports de "roues" pratiqués par les patineurs, skateboarders ou vélotrialistes et d'obtenir des infrastructures adéquates au développement de ces disciplines.

En automne 1994, la direction des écoles, par son service de la jeunesse et des loisirs, remet une halle couverte, sise à Sévelin 36, aux représentants de "La Fièvre". Un contrat de prêt à usage est signé le 28 février 1995 pour 36 mois, puis renouvelé jusqu'au 29 février 2000. L'association, avec l'appui essentiel d'un programme d'emploi temporaire, aménage le Skate Park. Ce dernier est inauguré fin mai 1996. La convention signée par l'association prévoyait expressément que le bâtiment ne ferait l'objet d'aucune réfection et que l'entretien courant serait à la charge de l'association.

Après l'enthousiasme lié à l'appropriation d'un lieu idéal pour les jeunes rollers, l'équipe d'animation s'essouffle et demande une aide financière de la Commune et du Canton. Pour tenir compte du rôle exceptionnel que joue cette superbe réalisation pour la jeunesse de la région, un préavis a été présenté au Conseil communal le 28 octobre 1996, qui l'a adopté le 3 juin 1997¹. Un montant de fr. 200'000.- a été accordé par tranches et de manière dégressive jusqu'à l'an 2000, date de la fin du contrat de prêt à usage.

Dès la fin de l'hiver 1999, la situation se dégrade. Des difficultés financières surgissent : les contrats de sponsoring ne sont pas à la hauteur des attentes. Mais les problèmes de l'association sont plus graves. L'exploitation de la halle de Sévelin 36 demande une infrastructure importante, car il s'agit de garantir la sécurité des usagers, d'assurer l'accès au Skate Park dans les conditions financières voulues par l'association et de continuer à mener une action formatrice pour les jeunes adeptes de ces sports. Pendant deux ans, l'association a pu bénéficier du précieux appui des programmes d'occupation de la Ville mais, dès le début de l'année 1999, tous les postes demandés par l'association n'ont plus été attribués. La situation devient précaire et l'association lance un appel aux autorités. De plus, à la suite d'un accident, la mère d'un jeune roller frontalier accuse l'association d'un défaut d'entretien. Ce fait déclenchera la fermeture du Skate Park le 10 avril 1999 par le comité de l'association.

Dès sa fermeture, "La Fièvre" a demandé une subvention extraordinaire de fr. 240'000.- pour un soutien immédiat en personnel afin de permettre la gestion et l'exploitation du Skate Park.

Une cellule de crise a été immédiatement mise sur pied comprenant des représentants de l'association, le chef du service des affaires sportives et celui de la jeunesse et des loisirs. Rapidement une évaluation de la situation de la halle a montré que le bâtiment et les installations ne répondent plus aux garanties de sécurité minimales.

Informée de la situation, la Municipalité a décidé une remise en état provisoire pour permettre une rapide réouverture, d'accorder un soutien temporaire en personnel auxiliaire afin de garantir l'exploitation et d'évaluer les travaux nécessaires à une mise en conformité de la salle.

Le coût total de ce soutien temporaire s'est élevé à fr. 85'935.-, répartis entre les deux directions concernées, et a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série de 1999².

¹ BCC 1997, tome 1, p. 507, 508

² BCC n° 17 du 15.12.99, p. 485, 494, 495

3. Groupe de travail "Sports urbains"

Un groupe de travail piloté par la direction de la sécurité publique et des affaires sportives a été constitué, comprenant des représentants du monde des "sports urbains", les délégués à la jeunesse et à l'enfance, les chefs des services des affaires sportives et de la jeunesse et des loisirs. Il a reçu un double mandat :

- pérenniser la halle couverte de Sévelin 36 en octroyant une aide financière à "La Fièvre". Ce premier mandat a débouché sur le présent rapport-préavis
- comprendre et intégrer ces nouvelles pratiques sportives dans le cadre de l'étude que mène la direction de la sécurité publique et des affaires sportives pour définir une nouvelle politique communale en matière de sports à Lausanne.

4. Situation actuelle

4.1 Halle de Sévelin 36

Actuellement HS 36³ est un lieu unique en Suisse et reste l'un des plus grands skate park couverts d'Europe. Sa notoriété est reconnue par les médias spécialisés qui considèrent Lausanne comme un centre européen de la pratique du skate. L'association a contribué à faire, de ce lieu, un outil essentiel de prévention et d'apprentissage pour les jeunes de la région. Ce rôle préventif est reconnu tant par la police que par les milieux hospitaliers. Malheureusement HS 36 n'a pas un avenir à long terme. La parcelle est destinée à la construction future de salles de gymnastique pour l'école professionnelle sise à la route de Genève. A ce jour, le service de la formation professionnelle garantit qu'aucun chantier ne débutera avant la fin de l'année 2003.

Après le moment de "crise" qui a vu la fermeture de la halle, des travaux ont été engagés pour permettre une réouverture dans des conditions de conformité quoique encore insuffisantes. Un rapport détaillé fourni par les services techniques concernés a permis d'y voir plus clair. Quatre secteurs ne sont pas conformes aux normes :

- a) Sécurité incendie.** Les chemins de fuite et les sorties de secours sont insuffisantes et ne répondent pas aux normes de sécurité minimum prévues dans les prescriptions sur la prévention des incendies. Le danger est réel si un incendie se déclare.
- b) Installations électriques.** Elles sont également non conformes, car bricolées et insuffisantes : cheminement de l'éclairage de secours, par exemple.
- c) Citernes.** Le cas de deux citernes, installées illicitement, pose des problèmes de sécurité importants. La pose a été effectuée dans l'ignorance totale de la législation en vigueur à l'époque. L'entreprise incriminée a d'ailleurs fait l'objet d'une sévère mise en garde de la part du service d'assainissement.
- d) Locaux occupés actuellement par le personnel administratif.** L'Inspection cantonale du travail a relevé qu'ils ne sont pas conformes (bruit, ventilation, accès direct à l'extérieur) et doivent être adaptés.

Devant cette situation alarmante et pour permettre la continuité des activités, la Municipalité a décidé d'engager environ 50% du devis total de mise en conformité immédiatement. Votre Conseil en a été informé

³ HS 36 = le nom de code de la halle

par la communication du 26 janvier 2000. Cette mise en conformité vise donc à assurer la pérennité du lieu sans entreprendre des travaux trop importants, mais en garantissant la sécurité. Le constat et les travaux envisagés sont décrits sous le point 5.1.

4.2 L'Association "La Fièvre"

Actuellement l'association compte 400 membres individuels cotisants dont la moitié sont Lausannois. Ses structures semblent solides, et une quarantaine de membres étaient présents lors de l'assemblée générale du 26 février 2000. Le rapport sur l'exercice écoulé montre une volonté de continuer à promouvoir le Skate Park comme un lieu essentiel de prévention et d'apprentissage. Les activités sont multiples et les collaborations avec la brigade de prévention, la commission d'animation du passeport vacances et les organisateurs des après-midi de sport-passion du service des affaires sportives sont excellents. Le bénévolat continue avec plus de 2'500 heures répertoriées pour 1999. Au total, ce sont au moins 10'000 usagers qui ont passé quelques heures dans ce lieu, et qui ont moins de 15 ans pour 25% et entre 15 et 20 ans pour 50%. On y trouve des débutants et des sportifs confirmés qui peuvent s'entraîner sur des modules adéquats.

L'offre du Skate Park de Lausanne est variée. Elle permet des cours individuels et collectifs (stages, activités de vacances) ainsi que des animations (démonstrations, gymkhanas, jeux, compétitions, festivals, etc.). Les lieux sont également mis à la disposition de tiers pour des occasions spéciales (défilés de mode, soirées à thème, etc.). Quant à la finance d'entrée, elle est actuellement de :

- adultes + de 16 ans	fr. 12.-
- membres de l'association	fr. 5.-
- jeunes - de 16 ans	fr. 10.-
- membres de l'association	fr. 4.-

"La Fièvre" a développé un concept de membres collectifs destiné aux écoles, centres de loisirs, camps de vacances, etc., qui permet de réduire le prix d'entrée à fr. 2.- par personne. Cette prestation est bien utilisée.

Le Skate Park est ouvert 55 heures par semaine : de 14h à 21h en semaine et de 10h à 21h (ou 19h) le week-end et ceci toute l'année.

5. Projet pour une politique de soutien aux sports de rue

La Municipalité, soucieuse de présenter un projet cohérent qui s'inscrive dans une vision à moyen terme, propose une action en deux phases : dans un premier temps, il s'agit de pérenniser le Skate Park pour les trois prochaines années, de garantir son exploitation dans un cadre sécurisé et de confier, pendant cette période, un mandat d'accompagnement et de surveillance de l'association au service de la jeunesse et des loisirs. Dans une deuxième phase, il conviendrait d'intégrer les sports de rue dans la politique sportive lausannoise et de proposer au Conseil communal des solutions pour l'avenir à plus long terme à l'horizon 2002 - 2003.

5.1 Travaux prévus pour la mise en conformité du lieu et mode de gestion

Il s'agit de mettre en conformité les installations techniques ; électricité, chauffage et ventilation. Il faut également remplacer les plaques en toiture par des éléments translucides et protéger le site contre l'incendie en créant des chemins de fuite (escaliers, portes) et en sécurisant le local citerne. Enfin, divers travaux d'aménagements intérieurs en menuiserie et en revêtements de sols permettront de rendre conforme la zone administrative du Skate Park.

Le coût de ces travaux est réparti comme suit :

			1^{ère} étape	2^{ème} étape	Total
CFC	211	Maçonnerie		fr. 10'000.-	fr. 10'000.-
CFC	222	Couverture - ferblanterie	fr. 5'000.-	fr. 18'000.-	fr. 23'000.-
CFC	225	Protection incendie	fr. 5'000.-		fr. 5'000.-
CFC	230	Installations électriques	fr. 10'000.-	fr. 10'000.-	fr. 20'000.-
CFC	240	Installations de chauffage	fr. 20'000.-		fr. 20'000.-
CFC	244	Installations de ventilation		fr. 10'000.-	fr. 10'000.-
CFC	250	Installations sanitaires	fr. 1'000.-		fr. 1'000.-
CFC	272	Serrurerie intérieure	fr. 6'000.-	fr. 12'000.-	fr. 18'000.-
CFC	273	Menuiserie intérieure	fr. 24'500.-	fr. 8'000.-	fr. 32'500.-
CFC	281	Revêtements de sols	fr. 1'000.-	fr. 1'000.-	fr. 2'000.-
CFC	600	Divers et imprévus	fr. 3'000.-	fr. 5'000.-	fr. 8'000.-
CFC	932	Extincteurs	fr. 500.-		fr. 500.-
		TOTAL	fr. 76'000.-	fr. 74'000.-	fr. 150'000.-

Le recours à des emplois temporaires s'avère impossible et ne garantit pas la sécurité du lieu. L'association a préparé un budget qui prévoit une professionnalisation de certains secteurs (caisse, sécurité, entretien, secrétariat).

Le budget 2000 de l'association s'établit comme suit :

Charges

Charges de personnel	fr. 289'550.-	soit 69,6 %
Charges d'entretien de la halle	fr. 74'200.-	soit 17,8 %
Autres charges d'exploitation	<u>fr. 52'250.-</u>	soit <u>12,6 %</u>
Total des charges	<u>fr. 416'000.-</u>	100 %

Produits

Recettes entrées/location	fr. 57'000.-
Cotisations	fr. 12'000.-
Recettes diverses, sponsoring	fr. 72'000.-
Subvention actuelle ville de Lausanne	<u>fr. 20'000.-</u>
Total des produits	<u>fr. 161'000.-</u>

Le déficit est donc évalué à fr. 255'000.-. L'association demande une subvention pour l'année 2000 de fr. 241'000.-. Actuellement elle n'est pas en danger puisque la Ville confirme son soutien temporaire en personnel auxiliaire pour permettre l'exploitation du lieu.

La Municipalité propose donc d'augmenter la subvention 2000 de fr. 220'000.- afin de couvrir les frais fixes et d'assurer la sécurité des usagers et la gestion des lieux. Il s'agit de deux postes permanents d'intendant/animateur et de caissier, ainsi que d'un soutien au secrétariat et à la coordination, le tout équivalant à 3 postes à plein temps. La subvention 2000 serait diminuée des frais de personnel mis à disposition de l'association prorata temporis.

5.2 Relation Ville association

Il s'agira de signer un nouveau contrat de confiance d'un genre particulier : pas de loyer, mais une convention qui fixe les responsabilités de chacun. A la Ville, l'entretien de l'enveloppe (bâtiment + installations techniques), à l'association, l'entretien et le développement des installations intérieures (modules, aménagements intérieurs). Pour la Ville il s'agira d'inclure dès 2001 dans le budget du service de la jeunesse et des loisirs un montant de fr. 10'000.- pour l'entretien annuel des lieux.

5.3 Permettre une exploitation sécurisée

Le groupe de travail a évoqué la possibilité de municipaliser entièrement l'exploitation de la salle. Cette solution institutionnelle a été abandonnée assez rapidement pour trois raisons principales :

- couper l'élan et la motivation créerait inévitablement des mouvements de refus et de frustration non maîtrisables ;
- il en coûterait avec les heures d'ouverture actuelles environ fr. 400'000.- par année uniquement pour les charges fixes (intendants-caissiers - nettoyage - animateurs - secrétaire etc);
- cela signifierait la mise à mort d'un mouvement associatif vivant et proche des besoins de la jeunesse lausannoise .

6. Réponse à la motion Cornut

L'objet prioritaire de cette motion⁴ était l'octroi d'une subvention à l'association la Fièvre pour permettre l'exploitation du Skate Park. Le présent rapport-préavis y répond favorablement par une proposition d'augmentation importante de la subvention. En revanche, le deuxième volet de la motion, qui propose un partenariat pour l'exploitation d'une entreprise sociale, n'a pas été retenu par la Municipalité. La polyvalence, la disponibilité et les compétences particulières nécessaires à l'exploitation de ce lieu rendent difficilement envisageables la formation et l'encadrement spécifique de collaborateurs engagés après un chômage de longue durée. La Municipalité a privilégié l'octroi d'une subvention aux frais de personnel. Il est à noter que le personnel auxiliaire engagé comme soutien temporaire était inscrit à l'Office régional du placement, et qu'il correspondait aux attentes de l'association, disponibilité et "philosophie roller" en particulier. La Municipalité considère que les responsabilités de l'association seraient trop lourdes à porter si, en plus d'exploiter en toute sécurité un lieu, il fallait également avoir un projet de réinsertion des chômeurs de longue durée. La Municipalité, par le biais du préavis n° 128, a d'ailleurs proposé de créer une entreprise à vocation sociale qui pourrait par contre offrir ses services à l'association pour des travaux d'entretien.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

Vu le rapport-préavis N° 141 de la Municipalité, du 30 mars 2000 ;

Où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

⁴ BCC du 5.10.99, n°12, p.131

décide :

- 1) d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Cornut ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de fr. 370'000.- sur le budget de fonctionnement de 2000 de la Direction des écoles, à répartir sous les rubriques suivantes :

- 5600.314 "Entretiens des biens immobiliers" fr. 150'000.-

pour les travaux de réfection du Skate Park de Sévelin 36

- 5600.365 "Subvention à des institutions" fr. 220'000.-

pour garantir l'exploitation de la halle

Au nom de la Municipalité

Le syndic:

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire:

François Pasche